



PROJET DE QUARTIER DURABLE PAUL BERT / PAUL ELUARD

REGISTRE DES CONTRIBUTIONS

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DU 17 OCTOBRE AU 17 DÉCEMBRE 2025



De : gautier amandine

lun., 17 nov. 2025 23:07

Objet : contribution

À : quartiers sud <quartiers.sud@saintmartindheres.fr>

Madame, Monsieur,

Concernant le projet de transformation quartier Sud, j'ai les contributions suivantes:

* Sur l'avenue Marcel Cachin, aujourd'hui malgré les places de stationnement actuelles le long des trottoirs, de nombreux véhicules se garent en dehors des zones dédiées.

Ce nouveau projet semble limiter les places de stationnement au profit des voiries piétonnes et cyclables. Qu'est-il prévu afin que ces stationnements ne soient pas déportés sur les rues annexes déjà saturées?

* La partie nord sur la rue Léon Jouhaux offrira de nombreuses nouvelles voies de circulation, offrant un accès privilégié aux habitants du quartier Teyssiere de Grenoble. En particulier sur la zone dite de détente qui sera isolée de tout visuel depuis les axes routiers.

Comment garantir que ces zones ne deviennent pas des zones de non droit? En regard particulièrement des types d'accès prévus sur ces chemins : piéton uniquement? mobilité douce? véhicules 2 roues à moteur thermique?

* Enfin, afin de distinguer ce nouveau quartier revalorisé, du quartier Teyssiere de Grenoble, est-il envisageable de renommer complètement ce quartier. Supprimer le nom Cité Teyssiere (panneaux sur espace public, référencement google et autres sites internet, ...) au profit de Eco-quartier Paul Eluard.

Cordialement,
Une habitante concernée

participation -public ZAC Rival

De : Casteels Christian

mar, 09 déc. 2025 17:57

Objet : participation -public ZAC Rival

À : Union Habitants Q-S

<quartiers.sud@saintmartindheres.fr>

De Christian Casteels 8 place Alfred de Vigny 38400 SMH tél : 0476 255248

Dans le projet initial, il est prévu, d'accéder au terrain 'Rival' en prolongeant la rue George Sand ce qui implique

de traverser la copropriété "Le Strauss" en détruisant les places de stationnement pour les implanter ailleurs.

Cette configuration entraîne des dépenses de l'argent publique inutiles dans la mesure où l'accès au terrain 'Rival'

est libre à 40 à 50m à gauche de la rue George Sand sans causer de destruction.

Cette façon d'opérer s'apparente à première vue à du gaspillage de ressources.

Je fais donc la proposition qui suit :

09-12-2025 Trafic : Projet Rival

Réflexions & propositions sur le Pb d'accès à l'espace 'Rival'

L'espace où va se construire Le projet Rival est entouré au nord par la 'rue du repos' à l'est par 'l'allée de la Mogne' au sud par 'l'avenue Marcel Cachin' à l'ouest par la 'rue Léon Jouhaux'.

Nous avons donc 4 possibilités de liaisons routières avec cet ensemble de constructions.

La jonction Nord a une particularité elle se situe sur le territoire de Grenoble (sur 130 m environ entre la rue et la limite de SMH). Nous supposons qu'il serait alors nécessaire d'entamer des discussions avec cette commune (peut-être la Métro!?). Par contre les 3 autres voies sont sur SMH.

La circulation, pour un ensemble comportant des habitations, doit répondre, à mon sens, à plusieurs conditions :

\ Permettre aux véhicules de secours (sanitaire, incendie ...) d'accéder dans les meilleures conditions et délais aux lieux et aux personnes en danger quelques soient l'heure et les difficultés de circulation.

- La configuration la plus favorable est celle de l'accès par les 4 rues

(4 côtés) ci-dessus (c'est aussi la configuration la plus chère !?).

- La configuration minimale est celle de 2 accès le plus éloignés possible l'un de l'autre (sur côtés opposés peut-être la meilleure solution car un problème sur une voie a peu de risques de perturber l'autre voie)
- La configuration sur une seule route est la plus mauvaise solution car un problème (encombrement, accident, etc...) sur celle-ci peut entraîner des retards aux graves conséquences. Elle est à déconseiller.

\ Éviter les encombres (embouteillages, accidents ...) de circulation et les nuisances (sonores, pollutions de l'air etc..).

Comme précédemment :

- La solution à 4 voies est la meilleure (la répartition des voitures se fait en fonction de 4 conditions géographiques (évite les contournements, fluidifie la circulation)).
- La solution à 2 voies (si possible sur côtés opposées) est la minimale.
- La solution à 1 voie est à déconseiller car c'est celle qui concentre tous les problèmes (embouteillages, accidents, trajets de contournements multipliés ; nuisances ... pour les riverains et les futurs habitants).

Dans un premier temps si on réserve l'accès aux 3 rues qui se trouvent sur le territoire de SMH (l'allée de la Mogne, rue Léon Jouhaux ; l'avenue Marcel Cachin).

1) Une première configuration pourrait être un accès routier par l'allée de la Mogne après l'extrémité sud de la copropriété 'Le Strauss' (à environ 40 à 50 m après la rue George Sand, un espace libre de 30 à 40m permet l'accès direct au terrain Rival sans traverser la copropriété, donc sans coût de destruction et de reconstruction des parkings).

Cet accès peut se prolonger le long du côté du terrain Rival sur environ 200m pour rejoindre la rue Lemire qui conduit à l'avenue Marcel Cachin. (peut-être la rue Lemire nécessitera des aménagements, !? Mais elle donne directement sur le terrain)

2) Un second accès à 'Rival' sans doute plus favorable pour limiter les nuisances de circulation futures est celui du prolongement de la rue du pré Ruffier qui traversant le petit terrain appartenant à la commune accède directement au terrain 'Rival'

Cette configuration est minimale avec 2 voies qui ne sont pas sur des côtés opposés (puisque l'allée de la Mogne et 'l'avenue Marcel Cachin sont à peu près perpendiculaires).

Pour parfaire ce schéma, il est possible de faire un troisième accès par la rue Léon Jouhaux ; en prévoyant une piste cyclable pour circuler à 2 roues.

Cette dernière configuration est bien meilleure car elle a 3 accès avec 2 à l'opposé, elle permet aux véhicules de secours d'atteindre la zone Rival rapidement sans risque d'être bloqués (cas d'un accès unique). Elle minimise les problèmes de circulation (embouteillages, trajets de contournements) les nuisances induites par celle-ci sont réparties sur 3 côtés et non concentrées (cas d'un accès unique).

La réunion du 13 juin 24 (organisée par la mairie à Midinette) n'a

envisagé que l'accès par l'allée de la Mogne avec la proposition de prolonger la rue George Sand en traversant la copropriété (détruisant les parkings et induisant des coûts importants).
Cette proposition coûteuse semble échapper à la bonne gestion des dépenses vu que l'accès au terrain Rival peut se faire 40 à 50m plus loin sans les coûts supplémentaires des parkings et sans les tracas subis par les habitants du Strauss.

En espérant que cet exposé puisse générer des interrogations chez les responsables.

Cordiales Salutations C.Casteels
